

INITIATIVE CONTRE L'ÉLEVAGE INTENSIF (1/6)

# L'élevage intégré de poulets de chair actuel disparaîtrait sans alternative

Pierre-André Cordonier

**En cas de succès de l'initiative contre l'élevage intensif, Alain Curchod s'efforcera d'amortir son bâtiment si le texte le lui permet. Pour la suite, c'est la grande inconnue, voire la fin.**

Alain Curchod n'en revient pas. Il peine à comprendre le raisonnement des initiants. S'il respecte leur vision, il n'y adhère pas et n'accepte pas d'en subir les conséquences. «Ce sont des gens qui ne connaissent rien à notre métier», s'indigne l'agriculteur de Naz (VD). Avec son fils Kevin, il exploite 43 hectares de grandes cultures, dont 15 de céréales, 7 de pommes de terre, 7 de maïs. 6 de colza, 5 de betteraves ainsi que 3 hectares de prairie. L'atelier de bovins est géré avec un collègue et compte 150 taureaux à l'engrais. L'élevage de poulets, c'est le dicastère d'Alain Curchod, qui lâche un peu le pied sur les gros travaux de grandes cultures.

La halle de poulets de chair a été créée en 2016. Elle fait 1100 m<sup>2</sup> plus 220 m<sup>2</sup> de jardin d'hiver (normes SST), selon les standards de son acheteur, pour 16 000 à 16 500 poulets, engraisés jusqu'à un peu plus de 2 kilos en moyenne sur 36 jours. L'exploitant vaudois travaille dans le système intégré de son acheteur.

## Amortir la halle

La halle a coûté 1,2 million de francs. L'amortissement est prévu sur vingt ans. «Pour le moment, nous tenons le plan», indique Alain Curchod. Il reste donc encore quatorze ans à rembourser. Pour rappel, selon l'initiative, les producteurs auront vingt-cinq ans pour effectuer les transformations né-



Alain Curchod estime que ses poulets ont suffisamment de place. Réduire les effectifs dans la halle actuelle afin de respecter les critères de détention préconisés par l'initiative n'est économiquement pas possible.

P.-A. CORDONIER

cessaires au respect des nouvelles règles; il reste à savoir comment ce délai sera interprété selon les situations.

Qu'arrivera-t-il si l'initiative passe en votation le 25 septembre prochain? «Cette halle a été étudiée et conçue pour son usage actuel. Il n'est pas concevable pour des raisons pratiques et financières de l'adapter aux règles de l'initiative. Je l'exploiterai donc jusqu'à son amortissement complet si la loi me le permet et ensuite j'ignore ce que fera mon fils. Une solution serait d'abandonner la production et de trouver un nouvel usage à cette halle, mais lequel?», s'interroge Alain Curchod.

Réduire les effectifs dans la halle actuelle afin de respecter les critères de dé-

tention Bio Suisse 2018 (lire ci-dessous) n'est économiquement pas possible. Le bâtiment ne serait plus utilisé en grande partie, à l'exception du pré-engraissement. Quant à construire de nouveaux poulaillers, ce sera hors de prix, affirmant de concert l'éleveur et son conseiller technique qui travaille dans la production de volaille pour un grand groupe.

## Explosion du prix

Tous deux font leur calcul en intégrant la durée d'engraissement qui doublerait et des pertes plus importantes selon eux. «Je devrais utiliser une autre race, car celle-ci n'est pas faite pour sortir au pâturage. C'est d'ailleurs demandé par l'initiative. Il faudra aussi

calculer les pertes plus importantes même avec des poulets plus rustiques, les risques plus élevés de transmission de maladies et surtout d'attaques de prédateurs ainsi que le travail supplémentaire conséquent.» Alain Curchod et son conseiller technique estiment que le prix du poulet actuel devrait être multiplié 6 à 10 fois, portant le kilo jusqu'à 120 francs, en calculant à la louche, afin d'amortir les coûts de construction et d'exploitation et en renonçant aux économies d'échelle qu'offre la halle actuelle.

Pour l'acheteur, déplacer un camion pour faire la collecte de petits élevages de 500 poulets serait aussi hors de prix et irréaliste. «Nos fournisseurs bios représentent 10%

de notre production. La demande est en hausse. S'il fallait produire tout en bio, nous ne nous en sortirions pas. Nous devrions vendre les poulets à un prix prohibitif et le marché s'effondrerait», est convaincu le conseiller.

## Système intégré critiqué

Une critique souvent adressée au système d'élevage intégré est le fait que les producteurs sont complètement soumis aux gros transformateurs liés aux gros distributeurs, cela du poussin à l'abattoir, en passant par l'affouragement et l'organisation complète de l'élevage. Alain Curchod et son conseiller y voient plutôt les bénéfices. «Le système est efficace et mieux

suivi que dans le cas d'exploitations complètement indépendantes. En outre, le poussin qui arrive chez Alain Curchod est déjà vendu, ce qui permet de coller aussi parfaitement que possible à la demande du marché. Cette maîtrise évite les surproductions à l'origine de marasmes, comme on en voit dans d'autres secteurs d'élevage», justifie le conseiller. Quelques problèmes dus à un acteur ont toutefois déstabilisé le marché il y a quelques années, mais l'équilibre a été rétabli.

«Le prix d'achat de ma production est fixé au départ, c'est une sécurité; seules les fluctuations des coûts des aliments peuvent sensiblement le modifier en cours d'année», explique Alain Curchod. «Toute la chaîne est optimisée en continu, ce qui évite les ratés, les interruptions sources de pertes, de gaspillages. Nous jouons avec la durée des vides sanitaires – entre 6 et 10 jours – répartie sur l'ensemble de nos producteurs pour adapter l'offre à la demande. Le système a été précisément étudié et rodé pour un maximum d'efficacité», complète son conseiller. Alain Curchod en est actuellement à 8 séries par année, «c'est un bon chiffre car la demande est élevée».

Tous deux défendent également les races à croissance rapide. «Nos poulets ont suffisamment de place et tiennent bien sur leur pied. En doublant la durée d'engraissement, on double aussi les besoins en fourrage, sans parler de l'impact sur le territoire de multiples petites halles à poulets, sauf à réduire drastiquement la production», selon Alain Curchod. Le rapport consommation-production de viande est de 1,5 kg de fourrage pour 1 kg poids vif dans ce système, et de 3 kilos pour 1 kilo s'il fallait adopter les règles de l'initiative, précise encore le conseiller.

## C'est vous qui le dites

Les exigences de l'initiative vous paraissent-elles supportables?



**Corinne Gygax**

Responsable du bureau de l'Association suisse des producteurs de volaille

«Une acceptation de l'initiative sur l'élevage intensif aurait de grandes répercussions sur l'agriculture suisse et entraînerait une réduction drastique de l'élevage de volailles. Dans l'aviiculture, on peut s'attendre à ce que l'élevage de poulets de chair soit réduit à 10% de l'effectif actuel. Les prix à la production des poulets de chair devraient au moins doubler pour que la production en Suisse reste rentable. Les poulets de chair suisses deviendraient ainsi un produit de niche avec un taux d'autoapprovisionnement d'environ 5%. L'initiative sur l'élevage intensif entraînerait également une hausse significative du prix de la viande de poulet, ce qui stimulerait encore plus fortement le tourisme d'achat. Les producteurs de volaille suisses produisent déjà selon la demande des consommateurs. Si l'initiative était acceptée, la liberté de choix disparaîtrait et seule la viande de volaille produite selon les normes de détention bio serait disponible.»

PAC



**D' Stefan Flückiger**

Directeur de la politique agricole de la Protection suisse des animaux

«La Protection suisse des animaux (PSA) poursuit depuis de nombreuses années l'objectif d'élevages paysans plutôt de petite taille. En Suisse, il existe certes aujourd'hui des limites maximales d'animaux qui freinent l'évolution vers un élevage de masse. Parallèlement, la tendance est à l'élevage unilatéral axé sur la performance et l'efficacité, ce qui entraîne des problèmes massifs en matière de protection des animaux pour certaines catégories d'animaux. Ce n'est pas une bonne évolution pour les paysans, les animaux et la protection des animaux. La PSA soutient les objectifs de l'initiative sur l'élevage intensif, mais ne participera pas à la campagne de votation, préférant financer ses propres activités contre l'élevage intensif et pour un meilleur bien-être animal. Des concepts de promotion du bien-être animal sont demandés à la Confédération et aux acteurs du marché au cas où l'initiative serait rejetée.»

PAC

## Des normes de détention précises

L'initiative «Pour une Suisse sans élevage intensif» s'appuie sur les normes de Bio Suisse 2018 pour définir le système de détention des animaux de rente. Pour les poulets de chair, le cahier des charges Bio Suisse 2018 prône un maximum de 2000 poulets de pré-engraissement par troupeau avec un maximum de deux troupeaux par unité avicole. En phase d'engraissement, les groupes passent à 500 animaux et à 4 troupeaux au maximum.

### Limites pratiques

Une entreprise agricole peut avoir plusieurs unités avicoles. Mais des limites pratiques imposées par d'autres critères rendent difficiles la multiplication du nombre de ces unités par exploitation: par exemple la distance maximale de 40 m comptée pour le calcul de la surface des parcours pour les poulets et les contraintes du bilan de fumure. Selon l'acheteur des poulets d'Alain Curchod (lire ci-dessus), les normes du cahier des charges de Bio Suisse,

avec le changement de pâturage exigé, ne permettent de travailler qu'avec des poulaillers d'engraissement mobiles. «En raison de la charge de travail importante et de la surface nécessaire pour mettre en place les étables mobiles, une exploitation ne peut pas en général avoir plus de 4-6 étables de ce type. Ce qui porte les effectifs maximums à 2000-2400 places d'engraissement par exploitation.»

### Densités maximales

En pré-engraissement, la densité d'occupation est de cinquante bêtes/m<sup>2</sup> au maximum jusqu'au 21<sup>e</sup> jour et de quarante bêtes/m<sup>2</sup> jusqu'au 28<sup>e</sup> jour. En phase d'engraissement, ce sont 20 kg poids vif (PV)/m<sup>2</sup> au maximum et 25 kg PV/m<sup>2</sup> si l'air à climat extérieur est additionné. A noter qu'en pré-engraissement, les poussins doivent bénéficier d'une température plus élevée durant leurs premiers jours de vie qu'en engraissement, ce qui est en conventionnel ou en bio. L'initiative impose des

races à croissance lente, à soixante-trois jours d'engraissement au minimum et adaptées à l'élevage sur parcours enherbé. L'accroissement journalier moyen ne doit pas dépasser 27,5 grammes.

### Prélever la nourriture sur le pâturage

Les poulaillers doivent être placés de manière à pouvoir changer de parcours enherbé après chaque série pour éviter les parasitoses trop importantes. Les mêmes surfaces de parcours et de pâturages peuvent accueillir au maximum deux séries de volailles par année pour des raisons sanitaires. La pause entre deux passages doit être d'au moins 12 semaines. Les volailles d'engraissement qui peuvent bien valoriser l'herbe doivent pouvoir prélever une partie importante de leur nourriture dans les pâturages.

Le cahier des charges définit en détail toute une série d'autres critères de détention et d'alimentation.

PAC